







# Règlement

#### Article 1 Organisateurs du concours

Le Conseil Général de l'Yonne, en partenariat avec l'Éducation nationale organise un concours scientifique, destiné aux élèves des collèges du département de l'Yonne, appelé « Ramène ta science! ».

### Article 2 Objectifs du concours

Le concours « Ramène ta science ! » a pour objectifs de donner la possibilité aux élèves de s'impliquer collectivement dans un projet de réalisation scientifique dans le domaine de la physique ou de la chimie :

- qui suscitera leur curiosité et les motivera dans leurs apprentissages;
- qui donnera ainsi une image positive de l'enseignement des sciences et de la recherche;
- qui les placera au cœur de leurs apprentissages et développera leur culture scientifique.

#### Article 3 Public concerné

Ce concours est ouvert à tous les collèges du département de l'Yonne.

Il s'adresse aux classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, ou aux groupes d'élèves volontaires encadrés par leurs professeurs dans le cadre de :

- cours, en classe entière,
- itinéraires de découverte,
- clubs ou ateliers scientifiques,
- accompagnement éducatif,
- toute autre structure du collège.

Les groupes de 5 élèves maximum seront composés d'élèves d'une même classe ou de classes différentes.

Les productions doivent émaner d'un cadre strictement scolaire et être le reflet de créations d'élèves.

#### Article 4 Le défi

Chaque groupe participant devra imaginer et concevoirundispositifexpérimental (ou une modélisation) répondant au défi choisi :

- physique : annexe 1a
- chimie : annexe 1b

Ce projet devra être décrit, et aussi détaillé que possible, dans le dossier de candidature (annexe 2). Il sera renvoyé au comité organisateur avant le 16 novembre 2012.

Les candidats ont, également, la possibilité de présenter leur travail à d'autres concours, nationaux ou académiques.

#### Article 5 Concours financier du Département

L'inscription à ce concours est totalement gratuite.

L'acceptation du dossier de candidature, comprenant la description du projet, par le comité d'organisation donne droit à une subvention maximum de 200 € par établissement accordée par le Conseil Général de l'Yonne.

Cette subvention sera utilisée pour aider à financer l'achat de matériel nécessaire à la réalisation technique.



# Article 6 **Sélection et prix**

À l'issue de la réalisation du projet, le responsable enverra au comité d'organisation un dossier présentant le résultat des recherches et des travaux des élèves. Ce dossier de présentation sera renvoyé avant le 5 avril 2013 par courrier postal et par courriel au format PDF (voir cahier des charges) à : cddp89 @ac-dijon.fr

Le comité composé de représentants des structures organisatrices sélectionnera, dans la limite de 10, les projets pour la phase finale du concours.

Lors de cette sélection, il sera tenu compte de la qualité du projet et de sa réalisation, à travers les critères suivants:

- implication des élèves,
- pertinence du projet en fonction du ou des thèmes choisis,
- qualités de réalisation : fonctionnement de la production,
- arguments développés lors de l'exposé,
- originalité du projet.

Les équipes finalistes seront invitées à présenter leur projet devant le Jury.

La présentation des réalisations sera faite par les élèves sans intervention de leur enseignant.

Le Conseil Général prendra en charge les frais de

Le Conseil Général prendra en charge les frais de transport des élèves ainsi que des accompagnateurs.



Toutes les équipes finalistes seront récompensées.

Les lauréats se verront remettre un prix en présence de Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant, d'une personnalité scientifique et de la presse.

## Article 7 Calendrier du concours

- Du 15 au 19 octobre 2012 : lancement du concours dans les établissements.
- 16 novembre 2012 : date limite de réception des dossiers de candidature par le comité d'organisation.
- 5 avril 2013 : retour des dossiers de présentation des réalisations.
- Mai 2013 : finale départementale. Présentation des projets dans les locaux du Conseil Général de l'Yonne.

### Concours "Ramène ta science"

Retour des dossiers de candidature le 16 novembre 2012 :

CDDP de l'Yonne - 28, rue Théodore de Bèze - BP 84 - 89011 Auxerre Cedex

Tél.: 03 86 52 57 14 - Fax.: 03 86 52 93 30 - Courriel: cddp89@ac-dijon.fr

Comité d'organisation :

Vincent Devaux, Professeur coordonnateur: vincentdevaux@voila.fr

Bruno Hennoque, Conseiller pédagogique Sciences, DSDEN de l'Yonne : cms89@ac-dijon.fr Isabelle Poifol-Ferreira, Directrice du cddp de l'Yonne : isabelle.ferreira@ac-dijon.fr

#### Annexes:

- Annexe 1 : fiches descriptives des défis
- Annexe 2 : dossier de candidature

Ce dossier est intégralement téléchargeable sur :

- CDDP de l'Yonne: www.cndp.fr/crdp-dijon/cddp89/
- DSDEN de l'Yonne : ia89.ac-dijon.fr
- Conseil Général de l'Yonne : www.lyonne.com